



Edito, par Evelyne COUILLEROT

Pour l'essentiel, l'Assemblée départementale de novembre s'est révélée monotone, sans engagement fort et porteur pour notre collectivité.

Le Président Accary a adopté une posture bienveillante envers le gouvernement, alors que celui-ci a clairement mal engagé le dialogue avec les collectivités en tentant d'encadrer strictement leurs dépenses par la loi. Et lorsque le gouvernement entérine la suppression de 40% du nombre de contrats aidés, laquelle s'avère à la fois néfaste pour la reprise de l'emploi et destructrice de lien social, c'est silence radio. Même chose pour la mise à mal des finances des offices HLM alors que cela impactera non seulement les locataires mais aussi les communes qui verront les programmes de construction / réhabilitation se restreindre. Et qu'en sera-t-il des finances départementales alors que la collectivité s'est portée garante de la plupart des projets portés par l'OPAC 71 ?

Les orientations budgétaires du Département pour 2018 ont ensuite confirmé que la seule orientation qui guide la majorité est celle de continuer à tailler aveuglement dans les dépenses sociales, et notamment de réduire les budgets des établissements sociaux. Alors que la situation s'améliore sur les recettes, nous avons demandé que la purge infligée par exemple aux budgets des maisons de retraite prenne fin. Tout au contraire, la majorité a décidé de poursuivre cette cure d'austérité en noircissant à dessein la situation ; sans justifier du fondement de ces économies. Est-ce pour plaire aux tenants du «laissez-faire libéral», incarné par M. le Ministre Le Maire, qui, au sein du gouvernement s'évertue à faire adopter des décisions du même type ?

Notre groupe Gauche 71 a fait des propositions, développées dans cette newsletter, pour améliorer les budgets des établissements sur la dépendance et l'hébergement qui relèvent de la responsabilité du Département. Force est de constater qu'en rejetant celles-ci, la majorité préfère le dogme des économies et du saupoudrage, au détriment des efforts nécessaires de solidarités notamment envers les personnes âgées.

Assemblée départementale du 16 novembre : principales interventions et questions au Préfet de Saône et Loire.

Amendement au rapport sur les budgets des établissements sociaux : les élu(e)s du groupe Gauche 71 ont fait des propositions pour améliorer les budgets des EHPAD et mettre fin à la tarification à deux vitesses que la majorité entend généraliser, au détriment de l'accessibilité.

Présenté par Evelyne Couillerot, un amendement a été déposé pour débloquer 1 M€ supplémentaire pour les établissements en 2018, financés par les excédents de DMTO que le Département va percevoir.

"Aujourd'hui, vous nous exposez, dans le rapport budgétaire, un prévisionnel plus optimiste. Et pourtant vous choisissez de maintenir une austérité envers les établissements, sans même tenir compte de l'inflation. Vous ne faites pas le choix de la bienveillance des personnes accueillies en ne créant pas des conditions de travail favorables pour les personnels actuellement en souffrance. Nous déposerons donc un amendement à ce rapport pour vous proposer des orientations des taux directeurs dignes d'une collectivité des solidarités. Nous pensons que, dans la perspective du DOB présenté, pour lequel vous dites devoir faire un « report de surcroît anticipé de recettes de fonctionnement » d'un montant de 7 M€, cet effort d'1 M d€ sur le budget départemental pourra être absorbé. Il permettra de redonner des marges de manœuvres aux établissements, même si cela restera sans doute encore insuffisant, et surtout cela permettra de ne pas continuer à dégrader le niveau des moyens humains nécessaires à la qualité de l'accompagnement des personnes accueillies tout en préservant l'accessibilité des établissements tarifés par le Département ».

Orientation budgétaire 2018 « La majorité n'affiche qu'une seule priorité, continuer à tailler dans les dépenses de solidarité alors que le contexte et les recettes du Département s'améliorent ». Jean-Luc Fonteray

« Les Droits de mutation à titre onéreux (DMTO) ont généré depuis trois ans une recette supérieure de presque 28 M€ par rapport à notre dernier exercice 2014. Le dynamisme des DMTO se poursuit, il vous conduit déjà à prévoir un report du surcroît anticipé de recettes de fonctionnement, pour 7 M€, qui vous permettrait d'alléger la montée en charge de l'investissement.

Nous imaginions alors que vous auriez pu affirmer des choix, voire infléchir la tendance de vos deux précédents exercices, où vous avez taillé dans les compétences de solidarités du Département et demandé des sacrifices qui, au final, n'étaient pas justifiés car parfois générateurs de situations humainement difficiles.

Pourtant, la première décision que nous voyons au cours de cette session, est la poursuite de la cure d'austérité infligée aux établissements médicosociaux. Il faut donc retenir de ce rapport d'orientation budgétaire **que s'il y a marge, elle ne sera pas réinvestie dans le cœur des missions du Département. C'est sans doute cela que vous appelez la reconduction.** Permettez-nous de vous dire que cela rime bien avec un certain manque d'ambition et de détermination ».

Débat d'orientation budgétaire.

Une décision modificative confirmant que les restrictions budgétaires sur le secteur social n'étaient pas justifiées. Evelyne Couillerot

« Si nous refaisons le film entier de votre exécution budgétaire, vous avez sans cesse demandé des efforts, en disant on ajustera si la situation le permet. Mais en vérité, ce sont des marges qui ont été rendues disponibles parce que les engagements concernant le THD n'ont pas été au rendez-vous. Près de 5 M€ n'ont pas été engagés en raison d'un retard dans les travaux par rapport au calendrier prévisionnel. Notre désaccord porte essentiellement sur les solidarités, et plus précisément sur la cure d'austérité que vous avez infligée aux établissements sociaux et médicaux sociaux. Et vous conservez les mêmes orientations pour 2018. En continuant de leur présenter un scénario anormalement noirci des recettes prévisionnelles du Département, vous les contraignez injustement sur leurs propres moyens, à tel point que certains rencontrent des difficultés pour bâtir leur budget. Aujourd'hui nous constatons - et c'est l'enseignement essentiel que nous tirons de cette Décision Modificative n°2 - que les efforts demandés, dans de telles proportions, n'étaient pas fondés».

Présentation du Pacte territorial d'insertion (PTI) : En 2017, l'insertion ne peut faire l'impasse sur le numérique. Violaine Gillet

« Quel est l'objectif de ce pacte territorial d'insertion ? Le PTI doit définir notamment les modalités de coordination des actions entreprises pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du revenu de solidarité active.

Or, 20% des usagers rencontrent des difficultés « pour accomplir des démarches administratives courantes », et parmi les publics précaires c'est même un sur quatre. 15% des adultes se disent incapables d'entreprendre des démarches administratives en ligne... A l'heure où vous construisez un vaste réseau THD, il est étonnant que vous ne vous préoccupiez pas davantage de l'accès à l'information par le numérique.

Avec la dématérialisation accélérée des services publics, nous sommes passés de la fracture à l'exclusion numérique. Lors de notre dernière Assemblée départementale, pour nous expliquer votre fin de non-recevoir sur la mission d'évaluation de la cellule RSA et du non-recours aux droits que nous demandions, vous nous aviez répondu que « c'est quelque chose que nous avons bien en tête ».

Le Département peut, grâce à la Loi du 7 octobre 2016 pour une République numérique, intégrer un schéma départemental des usages et des services numériques. Il peut mettre en place la continuité de l'accès à internet pour les plus précaires, comme cela existe déjà pour l'énergie, en intégrant ce maintien dans le FSL. Il serait légitime à porter cet engagement haut et fort ».

Revalorisation du barème Allocation Personnes Agées (APA) de 0,50 € pour les heures d'intervention au domicile.

Bernard DURAND « 1 € d'augmentation dès juillet 2017 aurait été plus productif ».

« Cette décision peut s'appliquer dans un cadre financier sécurisé pour le Département, car ce volet « domicile » de la loi ASV est intégralement compensé. Les engagements pris ont été tenus par le gouvernement qui a eu à conduire ce dossier, et cela a été une rupture, car toutes les majorités nationales sur ce point n'avaient rien fait depuis la création de l'APA en 2001.

Pourquoi cette augmentation, alors que les contreparties étaient connues, n'a-t-elle pas fait l'objet d'une **décision unique de revaloriser d'1 € tout de suite cette prise en charge dès juin dernier**, au lieu de séquencer les choses en deux décisions ? **Nous pensons que cela aurait été plus clair pour les services prestataires mais aussi pour l'utilisateur.**

Dossier Centre départemental de santé :

Le contribuable départemental doit-il financer 5 000 € pour les frais privés de déménagement des médecins venant s'installer dans le cadre du centre de santé ? Marie Claude Barnay.

"Si nous considérons que **tout doit être fait pour mettre en place les conditions les plus attractives pour réussir le centre de santé** et recruter des médecins afin de préserver l'accessibilité aux soins, il nous semble qu'en matière d'installation, nous devrions nous limiter aux frais professionnels pour les médecins qui s'installent et à l'accompagnement individuel que l'on peut apporter pour aider la famille de ce médecin à s'installer. **Nous doutons fortement de l'utilité de financer 5 000 € par déménagement de médecins déjà installés dans leur carrière.**

Il ne nous paraît moralement pas recevable que des personnes aux revenus confortables fassent prendre en charge leurs dépenses privées par l'argent public et donc par l'impôt ».

Questions au préfet :

Violaine Gillet à propos du projet de centre d'allotement de Digoin pour 4000 bovins destinés à l'exportation.

« Veut-on une agriculture industrielle ou une agriculture durable avec une ferme usine dans une zone résidentielle? » Ce modèle agro-industriel n'est pas sans poser de questions : pour ses conséquences environnementales, ses nuisances sonores, les transports qu'il induit, ou encore, mais c'est sans doute le plus important, l'image qu'il véhicule, au cœur du charolais, fleuron d'un élevage bovin de qualité.

" Le centre d'allotement était sans doute nécessaire, mais comme l'a suggéré le commissaire enquêteur, pas ici et pas comme ça. Sur ce dossier, je souhaite avoir une vision pragmatique des choses, sans entrer dans un débat philosophique. En tout cas, je ne pense pas que ce projet soit représentatif de l'élevage en Saône-et-Loire", lui a répondu le Préfet.

Jean-Luc Fonteray sur les perspectives de dotation de l'Etat envers les départements.

« L'Assemblée nationale va probablement adopter un mécanisme permettant de contractualiser dans les 5 années à venir les dotations avec les principales collectivités, s'appuyant sur le principe d'un encadrement de la hausse des dépenses de fonctionnement. Beaucoup d'éléments restent à éclaircir pour déterminer le taux de croissance de ces dépenses de fonctionnement, permettant d'ajuster ces dotations pour chaque collectivité.

Monsieur le Préfet, pour ce Département, comment envisagez-vous cette contractualisation ? ».

Françoise Verjux Pelletier sur les conséquences des mesures nationales prises à l'encontre du logement social.

« Si l'article 52 du Projet de loi de finances (PLF) 2018 est adopté, la réserve de fonds propres de l'OPAC 71 sera à zéro dès 2020. Ces perspectives financières inquiètent, et pas seulement les élus départementaux que nous sommes. La confédération des locataires, les associations de logement, les acteurs économiques et les syndicats se sont aussi fait l'écho de difficultés certaines pour la pérennité du modèle économique du logement social. Aussi, nous vous sollicitons pour vous faire l'avocat de la Saône-et-Loire comme l'exemple de ces territoires dits « détendus » et pour lesquels les politiques conçues, à et pour Paris et sa couronne, sont non seulement inopérantes mais dangereuses ».

Evelyne Couillerot sur les financements Etat/ Agence Régionale de Santé (ARS) de EHPAD :

« A la suite de récentes réformes de la tarification des EHPAD sur le soin et la dépendance l'introduction d'un financement forfaitaire des soins et un pilotage par les ressources, la nouvelle équation tarifaire demandée aux établissements les contraint à déployer leurs missions dans un cadre budgétaire de plus en plus difficile... Nous constatons les difficultés rencontrées pour bâtir les budgets, et mettre en place les moyens correspondants à la qualité requise dans la prise en charge des usagers. Les directeurs doivent de plus en plus faire face à des injonctions contradictoires : économies d'un côté, qualité de l'autre. Les services de l'Etat et de l'ARS ont-ils constaté ces difficultés quelles procédures particulières pour le suivi des établissements ? Des mesures spécifiques visant à accompagner les EHPAD les plus en difficultés et « perdants de la réforme de la tarification » sont-elles envisagées ? ».

Claudette Brunet Lechenault, à propos de la pyrale du buis.

« Il est nécessaire d'aborder le problème de la pyrale du buis de façon globale, car les mesures individuelles de traitement sont insuffisantes. Quelles dispositions l'Etat compte-t-il prendre pour faciliter des actions collectives qui puissent permettre de lutter efficacement contre la pyrale du buis ? ».

Jean-Christophe Descieux à propos du devenir du site de Mardor.

« 130 emplois et des familles sont concernés par le projet de reconversion du site de Mardor. Les travaux de reconversion du site, estimés à 11 M€, devraient débuter en 2019, mais aujourd'hui rien de tangible n'apparaît en ce qui concerne le financement de cette reconversion. Pouvez-vous rassurer les familles et les élus et nous indiquer si vous avez des informations sur les suites données à ce dossier de village répit familles de Mardor, ainsi que sur le calendrier prévu ? ».